



## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 mai 2021 à 19H30 Convocation du 10 mai 2021

Présents :

BAYET Céline, BEGEL Olivier, BINSSE Guy, DOUCHET Christophe, EMERAUD David, MANCEAU Antoine, MARCE Antoine, MICHAUD Murièle, PENET Sacha, RIVOIRE Christine, PETITPIERRE Yves, PERRISSEZ Joel, SIGNOL Virginie.

Excusé : CURT Alexis

Absente : DI RAFFAELE-THUILIER Béatrice

Procuration donnée : 1

Le quorum est atteint.

SIGNOL Virginie est nommée secrétaire de séance. 14 votes POUR

Il est voté l'approbation du compte-rendu du conseil municipal du 22 mars 2021. 14 votes POUR.

### **N° 19/2021 : Convention dispositif de signalement des actes de violence, de discrimination, de harcèlement et d'agissements sexistes avec le CDG38**

Vu la loi du 6 Août 2019 et son l'article 80, tous les employeurs territoriaux doivent mettre en place un dispositif de « signalement des actes de violence, de discrimination, de harcèlement moral ou sexuel et d'agissements sexistes ».

Vu le projet de convention dispositif de signalement des actes de violence, de discrimination, de harcèlement et d'agissements sexistes proposé par le Centre de gestion de l'Isère ci-joint,

Considérant l'intérêt pour la commune de Montcarra d'adhérer à cette convention,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, avec 14 pour, 0 contre et 0 abstention :

**-ACCEPTE** l'adhésion à la convention de conseil en recrutement avec le CDG38

Remarque de Christophe DOUCHET : loi qui date de 2019, pourquoi ceci n'a pas été voté avant ?

David EMERAUD explique que ces informations nous ont été transmises par le CDG38 en date du 12/04/2021. La délibération prise en ce sens par le conseil d'administration du CDG38 date du 17/12/2020.

### **N° 20/2021 : ETANG DE GOLE ENS – demande d’extension de la zone d’intervention et de création d’une zone de préemption dans la zone d’observation**

L’étang de Gôle est reconnu d’intérêt patrimonial en Zone Espace Naturel et Sensible qu’il faut protéger. Il est donc indispensable que la commune puisse disposer de la maîtrise foncière pour préserver et gérer cet espace.

Une zone d’intervention est actuellement définie. Après discussions, groupes de travail, avis du comité de pilotage, il semble nécessaire d’agrandir cette zone d’intervention et de créer une zone de préemption sur la zone d’observation.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, avec 5 pour, 4 contre et 5 abstentions :

- SOLLICITE** le Conseil Général pour l’extension de la zone d’intervention au titre des ENS sur la commune et telle que délimitée par un trait continu rouge sur le plan ci-joint,
- SOLLICITE** le Conseil Général pour l’extension de la zone de préemption dans la zone d’observation au titre des ENS sur la commune et telle que délimitée par un trait continu bleu sur le plan ci-joint,
- DEMANDE** délégation du droit de préemption par le Conseil Général de l’Isère à la commune au titre de l’Espace Naturel et Sensible de l’étang de Gôle.
- CHARGE** Monsieur le Maire de transmettre au Conseil Général de l’Isère l’ensemble des pièces nécessaires pour l’instruction de ce dossier (plan cadastral, liste des parcelles concernées).

### **N° 21/2021 : ETANG DE GOLE ENS – avenant à la convention de labellisation ENS**

Compte tenu de l’extension de la zone d’intervention ENS Etang de Gôle, le Maire informe le conseil Municipal qu’il convient de modifier la convention d’intégration du site « Etang de Gôle » dans le réseau des espaces naturels et sensibles du Département de l’Isère n°SDD-2016-0012 signée le 06/09/2016.

Afin de régulariser cette situation et de permettre à la commune de continuer à bénéficier de l’accompagnement technique et financier du Département de l’Isère sur l’espace naturel et sensible, le Maire propose de renouveler cette convention suivant l’avenant communiqué par le Département, ci-après annexé.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, avec 5 pour, 4 contre et 5 abstentions :

- AUTORISE** le Maire à signer l’avenant de convention de labellisation du site de l’Etang de Gôle avec le Département de l’Isère.

### **N°22-2021 : Actions ENS 2021 et demandes de subvention**

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal la validation des actions à réaliser sur l’étang de Gôle, Espace Naturel et Sensible, ainsi que la sollicitation du Département quant aux subventions éventuelles à percevoir :

Type action		code action	N° action	ACTIONS à réaliser	Intervenant	Montant HT
Fonctionnement	Suivi scientifique	SE2	15	Suivi annuel des oiseaux protocole STOC	LO PARVI	750,00€
	Travaux d'entretien des milieux et ouvrages	TE15	60	Entretien courant des secteurs accessibles au public	STEPH SERVICES	4000,00€
		TE18	69	Evacuer les dépôts de déchets	Ferme du BUCLAY	330,00€
		TE10	44	Entretien des arbres têtards	OSEZ	350,00€
	Accueil du public et surveillance	PI3	51	Journée animation grand public : sortie fruits des arbres et arbustes	LO PARVI	250,00€
					<b>TOTAL</b>	<b>5680,00€</b>

Type action		code action	N° action	ACTIONS à réaliser	Intervenant	Montant HT
Investissement	Travaux de restauration	TE2	4	Vidange de l'étang	POVALT SAVOIE	400,00€
					Serrurerie INFANTI	463,00€
					AQUALABO	388,64€
		TU3	5	Mettre en assec prolongé l'étang de Gôle	LOXAM	3767,06 €
		TU15	43	Création des arbres têtard en bordure de ruisseau de l'étang	OSEZ	350,00€
		TU16	46	Mettre en place d'une clôture pour permettre un pâturage extensif au niveau du verger	OSEZ	2 638,04 €
					Osez	896,47€
		TU20	58	Installer une rampe pour faciliter l'accès au sentier boucle court	Osez	375,00€
					Osez	700,00€
		TU18	54	Améliorer l'accessibilité à la mare pédagogique	Johan ROSTAING	2 330,00 €
TU22	63	Mettre en place un aménagement permettant d'éviter que le ruisseau détériore le mur en pisé du lavoir	Johan ROSTAING	1 500,00 €		
					<b>TOTAL</b>	<b>13808,21€</b>

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, avec 9 pour, 0 contre et 5 abstentions :

- **VALIDE** les actions ci-dessus du plan de gestion de l'Espace Naturel Sensible en cours et le budget associé

- **SOLLICITE** le Département pour l'obtention des subventions
- **CHARGE M. le Maire** de faire le nécessaire auprès du Département
- **AUTORISE M. le Maire** à signer tous les documents relatifs à cette affaire

**N° 23/2021 : ETANG DE GOLE ENS – Demande d'une aide exceptionnelle pour le curage et la création d'une tranchée d'assainissement et de dérivation.**

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal la sollicitation d'une aide exceptionnelle auprès du Département de L'Isère, pour le curage de l'étang ainsi que la création d'une tranchée d'assainissement et de dérivation, suite à la vidange de l'étang de Gôle.

Le montant des frais engagés s'élève à : 11.200.00 € HT, devis de l'entreprise GUILLAUD annexé à la présente délibération.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, avec 12 pour, 0 contre et 2 abstentions :

- AUTORISE** le maire à solliciter le Département pour l'obtention d'une aide exceptionnelle,
- CHARGE M. le Maire** de faire le nécessaire auprès du Département
- AUTORISE M. le Maire** à signer tous les documents relatifs à cette affaire



## Questions diverses :

### - Encarts publicitaires dans le bulletin municipal :

Virginie SIGNOL explique que la demande lui a été faite. Néanmoins pour l'heure rien n'est défini : la taille et le tarif. Au préalable, il faut savoir si les élus sont d'accord pour ce type de pratique. Yves PETITPIERRE fait savoir que cela le gêne. Sur la commune, il y a peu de professionnels, et est gêné par ce principe. Céline BAYET précise que chacun est libre de faire comme il le souhaite. Antoine MANCEAU trouve que ce n'est pas joli et que ça gâche l'esprit petit village. Joel PERRISSEZ parle de pollution visuelle. Antoine MARCE explique que ça permet de financer le bulletin. Yves PETITPIERRE propose un panneau référençant les artisans / entreprises de la commune. David EMERAUD explique que les entreprises ont déjà leurs propres moyens de communication. Virginie SIGNOL précise que la dernière page mentionnera toujours les artisans locaux. David EMERAUD explique que c'est un petit journal qui donne des infos de « chez nous ». Antoine MARCE précise que c'est juste une idée lancée, rien n'est arrêté. Antoine MANCEAU propose de faire un feuillet à part : vie de village. David EMERAUD : sujet en réflexion, il serait bien de préparer une projection pour le prochain conseil.

### - Transfert de la compétence PLUI :

Compétence à transférer ou pas à la CCBD à partir du 30 juin 2021. Transférée de fait automatiquement si aucune délibération n'est prise.

David EMERAUD présente les avantages :

- \* charges qui n'augmenteront plus (montant validé pour toutes les années à venir).
- \* d'un point de vue organisation, cela devient de plus en plus compliqué pour réaliser de façon rapide et en une seule fois un PLU. Les petites structures comme la notre n'intéressent pas les BE.
- \* notre règlement serait toujours à jour.
- \* Plus de poids dans les choix.

Le risque de ce transfert de compétence :

- \* montant de notre PLU pris en compte (on fait parti des PLU les plus chers par habitant).
- \* pas certain que le tarif soit calculé suivant un ratio au nombre d'habitants
- \* on est plus maître de notre règlement

David EMERAUD précise que la modification du PLU ne peut être demandée que par la commune actuellement.

Yves PETITPIERRE précise qu'à l'heure actuelle nous n'avons pas le choix malgré le PLU.

Antoine MARCE précise que ça le gêne de transférer cette compétence sur l'aménagement du village.

Yves PETITPIERRE demande si la commune aura du poids dans les commissions, faisant partie des plus petites communes. D'ici 10 ans si un PLUi a été créé et que Montcarra reste indépendant, qu'advient-il de la commune ?

David EMERAUD : on ne sait pas encore comment sera divisé le PLUi entre les 47 communes. Des personnes seront certainement désignées pour faire partie des comités de travail.

Sujet qui sera mis au vote lors du prochain conseil. Voir si la délibération doit être argumentée.

### - Paies externalisées :

Bilan du 1<sup>er</sup> trimestre avec le CDG38.

Christophe DOUCHET a l'impression que le CDG veut que ce service leur reste.

Yves PETITPIERRE : Ce service a un coût. Sur un CR maire / adjoints a vu que Charlène partait. Ce service semble se justifier dans le cas ou Charlène ne serait pas remplacée.

Christophe DOUCHET : voir comment Julie pourra gérer seule sans se laisser déborder et risquer un burn-out.

David EMERAUD explique avoir fait le point avec Julie, pour l'heure une personne sur le périscolaire sera recrutée uniquement. Magali BAYET va gérer le logiciel du périscolaire et suivre une formation à cet effet. Si Julie est débordée une personne sera recrutée. Pour les vacances, en août la mairie sera fermée et la commune pourra également faire appel au CDG38 ou à la CCBD car une secrétaire va être formée pour effectuer des remplacements.

Christophe DOUCHET : il faudrait recruter une personne ayant des notions en informatique pour aider de temps en temps.

- Rectification sur le BP :

Suite à des anomalies. Il s'agit uniquement d'erreur technique, il n'y a pas de déséquilibre budgétaire. Les services du contrôle budgétaire ont été consultés.

- Personnel :

David EMERAUD propose de titulariser Magali BAYET à partir du 01/09. Le but est de pérenniser une personne sur le périscolaire, car à l'heure actuelle nous n'avons que Myriam. Cela induit une stabilité pour la collectivité sur les salariés. C'est une personne dévouée et très bien pour la commune. Très volontaire, dynamique.

- Joel PERRISSEZ :

Devis reçus pour les chaudières à granules / 70 000€ / chaudière. En attente d'un autre devis de l'ETS Moyroud. Yves PETITPIERRE précise que la différence se fait sur le stockage des granules. Ce dernier présente une projection de consommation de granules : 7000 € / an contre 15000 € de gaz actuellement. La rentabilité est assez rapide. L'idée est de commencer par remplacer celle de l'école. Subventions écologies possibles pour les chaudières à granules. (30%). Dans les AO, le chauffage a été mis en option pour ne pas être bloqué. Le stockage est cher.

- Joel est en attente de devis de chez Terelec (prises et éventuellement remplacement des ampoules par des LED) et également pour des panneaux de signalisation. La commission est en attente des informations de la commission finances pour le budget voirie.

- Yves PETITPIERRE : SNE guichet consultant a-t-on des nouvelles ? Pas pour le moment, l'ensemble des communes n'ont pas encore toutes répondu et en attente de la convention tri-partite signée par le préfet. La CCBD nous recontactera prochainement.

- Yves PETITPIERRE :

Quel est le coût actuel des jardins ? Pour l'instant, rien n'a été facturé. La totalité des travaux a été votée lors du dernier conseil municipal. Le forage sera fait d'ici juillet. Un accord de principe pour la subvention nous a été donné par la Région.

- Yves PETITPIERRE :

Souhaiterait savoir ou nous en sommes avec Activ énergie. David EMERAUD explique que nous en sommes au début d'une enquête. Christophe DOUCHET propose de se renseigner sur active énergie et Arkolia.

- Sacha PENET :

Échange pour parler de la fibre avec le responsable des relations collectivités de la CCBD en charge du dossier de la fibre. Ce dernier propose d'organiser une réunion pour expliquer la

situation. Sur le site de Isère Fibre, une carte de toutes les habitations éligibles est disponible. David EMERAUD explique que des boitiers ont été mal raccordés et que le travail doit être repris. Julie va le recontacter pour fixer une date pour un échange avec les élus.

- Christophe DOUCHET :

Par rapport aux élections, il ne pourra pas être vacciné avant juillet car positif, test sanguin. Il souhaite donc savoir ce qui va être mis en place pour protéger les personnes du bureau de vote. David EMERAUD précise qu'une boîte de tests va être fournie par la préfecture, du gel a déjà été donné. Céline BAYET précise qu'il n'y a aucune obligation de se faire vacciner. Juste sur la base du volontariat. Si pas de vaccins, test PCR avant. David EMERAUD précise qu'il est en attente de plus d'instructions.

- Christophe DOUCHET :

Evoque la cérémonie du 8 mai et la décision de faire à 2. A la tour du Pin, 30 personnes étaient réunies. De plus, il informe le conseil municipal qu'il y a un protocole pour le porte-drapeau, par respect pour les anciens combattants. Porter un drapeau est un rituel, tenue correcte en pantalon et port de gants blancs. Il propose de donner une paire de gants à la mairie. Il regrette que le conseil n'est pas été présent.

- Céline BAYET :

Informe le conseil qu'il semble y avoir un quiproquo dans les GPS : Fuyssieux direction la forêt et direction la route. Un signalement serait à envisager auprès des services compétents ?  
Bifurcation du Chemin de chante-merle

- Célie BAYET :

Signale que dans la remontée de l'école la taille du buisson en sortie de parking est à prévoir car gênant.

Fin de séance à 21h55



